

### **Intervention de Jean-Marc CLERY - FSU**

La FSU se retrouve bien dans l'appréciation du CESER sur la *Carte des formations professionnelles* des lycées. Et comme l'*avis* est très complet, inutile de répéter ce qui a déjà été très bien dit dans le détail.

Le CESER aurait tout de même pu être un peu plus explicite concernant la place des formations du public dans cette *Carte*. Car si en apparence public et privé semblent traités à égalité dans les mesures affichées, on peut douter qu'au final l'équilibre soit maintenu. En tous cas il faut être bien naïf pour y voir de la « complémentarité » quand le privé n'a de cesse de faire des projets en concurrence directe avec le public. Le CESER n'ayant pas voulu briser le consensus, il a simplement tu le sujet.

Il y a un autre point faible dans l'*avis du CESER*, et c'est un défaut qu'on retrouve chaque fois qu'il est question de la *Carte des formations*. Chaque année on fait le constat de la modestie des évolutions au regard des besoins, spécialement sur le bassin de Rennes, et surtout du peu d'ambition des propositions faites pour les formations de l'*Éducation nationale* ; et chaque année on s'abstient poliment de rappeler qu'il en était de même la fois précédente, et ainsi de suite. Et surtout, on s'abstient de désigner les responsabilités.

La FSU n'a aucune difficulté pour sa part à pointer la responsabilité toute particulière du rectorat en la matière. Mais on ne dédouanera pas la Région non plus. Car depuis le temps que les carences du rectorat sont connues, on ne doute pas que la Région aurait pu trouver le moyen de faire avancer ce dossier au plus haut niveau si c'était une priorité pour elle. Ainsi, si on prend l'exemple du développement de la langue bretonne - une priorité sur laquelle la Région s'engage – on peut voir la façon dont celle-ci a imposé au Premier Ministre *in extremis* et non sans véhémence une clause spécifique au *Contrat pour l'action publique en Bretagne*.

Ce n'est pas un mystère que la FSU est des plus réservées quant à la *différenciation de l'action publique* que revendique la Région. Pour autant, il pourrait peut-être y avoir quelque chose à inventer à l'exemple de la *Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne* afin de s'assurer au moyen d'objectifs précis de l'engagement réel et durable de l'État dans le développement des formations professionnelles dans les lycées publics bretons. La Région Bretagne a sans doute tout le poids politique nécessaire pour faire avancer un tel sujet. Mais encore faudrait-il qu'il lui tienne véritablement à cœur.

Car jusqu'ici de toute évidence ce ne sont pas les lycées professionnels qui étaient considérés par la Région comme l'élément structurant pour planifier le développement de la formation professionnelle initiale, c'était l'apprentissage. Aujourd'hui encore, et cela bien qu'elle en a clairement perdu la compétence, la Région veut toujours croire à la possibilité d'une mise en cohérence du marché de l'apprentissage alors que tout fait craindre le contraire. Gageons que pour cela elle n'hésitera pas à y laisser encore quelques millions d'euros de plus que ce que prévoit le budget aujourd'hui alloué pour le soutien aux CFA.

La FSU n'a franchement aucune raison de se réjouir de la dérégulation de l'apprentissage qui se fera au détriment des jeunes, spécialement les plus fragiles. Mais plutôt que de courir éperdument après une régulation hypothétique que les acteurs eux-mêmes n'ont pas voulue, la Région ferait mieux de reconsidérer ses choix.

Déjà elle pourrait arrêter de rabattre comme elle n'a cessé de le faire jusqu'ici la *formation aux métiers* sur le seul champ de l'apprentissage. Ensuite, elle pourrait s'engager clairement dans une politique de structuration de la formation professionnelle par le développement des lycées professionnels et technologiques publics.

Laissons encore un peu de temps à la Région pour digérer sa déconvenue d'avoir manqué la « *grande compétence* » dont elle rêvait. Mais ensuite on évaluera sa politique de la formation professionnelle à l'aune de ce nouveau contexte.

Un mot pour finir à propos du réseau des GRETA en Bretagne, car le travail de la Région sur la *formation initiale* ne peut pas se faire sans une articulation avec ce réseau important pour la formation continue. La *Loi Peillon* a clairement conforté les GRETA au sein du service public de l'*Éducation nationale*. Pour autant vivant de leurs seules ressources et placés de fait dans un environnement très concurrentiel, les GRETA exercent leurs missions dans une situation de tension permanente avec un fort impact sur l'emploi et les conditions d'exercice des personnels, particulièrement pour les personnels contractuels.

Aujourd'hui, confrontés à des enjeux importants en termes de bâti, la situation financière de certains GRETA apparaît des plus préoccupantes. Cette fragilité ne peut pas laisser indifférente la Région alors que le réseau des GRETA a à jouer un rôle nouveau dans le dispositif régional de formation dans le contexte de la libéralisation de l'apprentissage.

Alors que la Région a annoncé qu'elle entendait bien exercer la possibilité qui lui est laissée de contribuer au financement des CFA si les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient, on aurait du mal à comprendre que tout soutien soit refusé pour permettre de maintenir également les capacités de formation des GRETA.